

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Deadline® M-Ps™</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Numéro de la FDS</b>	305	
<b>Numéro d'enregistrement du produit</b>	26650	
<b>Usage recommandé</b>	Molluscide	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Tenir à l'écart des chiens.	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	AMVAC Chemical Corporation	
<b>Adresse</b>	4695 MacArthur Court Suite 1200 Newport Beach, CA 92660	
<b>Téléphone</b>	AMVAC Chemical Corp	949-260-1200
	AMVAC Chemical Corp	949-260-6270(FAX)
<b>Site Web</b>	www.amvac.com	
<b>Courriel</b>	CustServ@amvac.com	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Médical	888-681-4261
	CHEMTREC® (USA+Canada)	800-424-9300
	Usage du produit	888-462-6822
	CHEMTREC® (Hors des États-Unis)	+1-703-527-3887
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Non disponible.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
<b>Intervention</b>	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Il s'agit d'un pesticide homologué au Canada en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires et assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité (FDS) conformes au SGH et pour les étiquettes des produits chimiques autres que les pesticides. Les informations sur les dangers exigées sur l'étiquette du pesticide sont reproduites dans la section 15. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres informations importantes, y compris des instructions d'utilisation.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Métaldéhyde		108-62-3	4
Autres composés		Mélange	96

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve antireflux ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Ingestion

Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Rincer la bouche. Boire un ou deux verres d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas d'ingestion d'une grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Sur la base des informations sur la toxicité des animaux pour le métaldéhyde, il est prévu que cette matière serait préjudiciable lors de l'ingestion et contact direct peut provoquer une légère irritation oculaire de la peau. La surexposition au métaldéhyde peut provoquer une salivation excessive, des vomissements, des nausées, des acétonurie (odeur d'acétone dans l'haleine), des convulsions, une augmentation de la température corporelle, la dépression des voies respiratoires médullaires et les centres de contrôle vasomoteur et le coma. Peut être mortel. [Note: En raison des faibles quantités de métaldéhyde dans le produit, il est peu probable que la victime peut être exposée à des quantités suffisantes de métaldéhyde pour avoir le coma ou la mort induite.] La surexposition peut aggraver des conditions préexistantes associées au rein, le foie et le cerveau.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

D'après le fabricant de la communication technique métaldéhyde, un lavage gastrique avec une solution à 2.5% de bicarbonate de sodium, - du charbon en poudre et de la prévention de l'acidose par du bicarbonate de sodium peut être nécessaire. L'administration de diazépam ou clonidine 20 minutes après l'ingestion de 1000 mg de métaldéhyde par des souris a retardé l'apparition des symptômes et réduire la mortalité. Cela équivaut à 0.6 lb de produits ingérés pour un enfant de 10 kg. Par conséquent, le diazépam et la clonidine peuvent être antidotes appropriés pour réduire la symptomatologie de métaldéhyde ingestion. Pour l'inhalation surexposition aiguë, le patient doit être surveillé comme une insuffisance respiratoire peut se produire 24 à 48 heures après l'exposition.

#### Informations générales

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. En cas d'accident ou de malaise, demander immédiatement un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible).

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Agents extincteurs inappropriés

Aucun(e) connu(e).

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Ceci est un combustible solide qui soutiendra le feu si elle préchauffé (NFPA = 1). Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Chlorure d'hydrogène.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Un ruissellement d'eau peut nuire à l'environnement.

#### Méthodes particulières d'intervention

Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

#### Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ramasser avec une pelle et placer dans un contenant pour récupération ou élimination.

### Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Porter un équipement de protection approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

ATTENTION Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Substance	Type	Valeur
Métaldéhyde	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Substance	Type	Valeur
Métaldéhyde	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Substance	Type	Valeur
Métaldéhyde	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Substance	Type	Valeur
Métaldéhyde	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Substance	Type	Valeur
Métaldéhyde	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Substance	Type	Valeur
Métaldéhyde	TWA	0.5 mg/m <sup>3</sup>

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Directives au sujet de l'exposition

Limite d'exposition à la poussière.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Ventilation générale normalement adéquate.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection du visage/des yeux

Habituellement non requis. En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

#### Protection de la peau

##### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des gants de protection. Habituellement non requis.

##### Autre

Éviter tout contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants de protection.

<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Liquide. Granulés.
<b>Couleur</b>	Rouge, bleu ou chamois.
<b>Odeur</b>	Aldehyde odor
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Non disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	1.90E+00 mm Hg @ 24°C(matière active ).
<b>Densité de vapeur</b>	6.06 (air = 1).
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	0.2 g/l @ 17°C por la substance active
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Masse volumique apparente</b>	24 - 45 lb/pi3
<b>Densité</b>	0.4 - 0.72

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les situations produisant de la poussière. Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. Ce produit peut émettre des vapeurs et fumées dangereuses contenant du chlorure d'hydrogène, des oxydes de carbone et des composés organiques non identifiés s'il est chauffé à l'exès ou brûlé. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME en présence de telles conditions. L'acétaldéhyde peut être formé par la décomposition de méthaldéhyde. La décomposition par combustion peut donner lieu à du monoxyde de carbone et d'autres fumées et des vapeurs toxiques de composition inconnue.

**11. Données toxicologiques****Renseignements sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact avec la peau</b>	Légèrement irritant pour la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une irritation des yeux doux.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Sur la base des informations sur la toxicité des animaux pour le méthaldéhyde, il est prévu que cette matière serait préjudiciable lors de l'ingestion et contact direct peut provoquer une légère irritation oculaire de la peau. La surexposition au méthaldéhyde peut provoquer une salivation excessive, des vomissements, des nausées, des acétonurie (odeur d'acétone dans l'haleine), des convulsions, une augmentation de la température corporelle, la dépression des voies respiratoires médullaires et les centres de contrôle vasomoteur et le coma. Peut être mortel. [Note: En raison des faibles quantités de méthaldéhyde dans le produit, il est peu probable que la victime peut être exposée à des quantités suffisantes de méthaldéhyde pour avoir le coma ou la mort induite.]

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Provoque une irritation des yeux doux. Provoque une légère irritation cutanée.

<b>Produit</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Méthaldéhyde		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 5050 mg/kg (EPA Tox Cat IV).
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 2.48 mg/l, 4 heures (EPA Tox Cat IV).
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg (EPA Tox Cat IV).

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une légère irritation de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une irritation des yeux doux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.

**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.

**Cancérogénicité** Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Acétaldéhyde, un produit de décomposition de méthaldéhyde, a été classé comme cancérogène dans les monographies du CIRC et par le NTP. L'acétaldéhyde est présent à moins de 0,01% dans le produit. Aucun des composants présents dans des quantités appréciables a été jugée cancérogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune preuve de toxicité pour la reproduction a été observée. Aucune preuve de tératogénicité chez les animaux de laboratoire.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive. La surexposition peut aggraver des conditions préexistantes associées au rein, le foie et le cerveau.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Aucune information n'est disponible sur le potentiel que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement. Ce produit peut être mortel pour les chiens et autres ravageurs, et les animaux sauvages si elles sont consommées. Peut être toxique pour l'eau habitants. Ne pas contaminer les plans d'eau.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation**

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Contrat avec une entreprise d'élimination licenciée par la Loi sur l'élimination et le nettoyage. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Éliminer le contenu/les conteneurs à toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales applicables. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. Éliminer le contenu/récipient (conformément à la réglementation pertinente). Lorsque votre propre installation de traitement des eaux usées n'est pas disponible, recueillir tous les déchets et les transférer à un professionnel de gestion de déchets industriels avec un manifeste pour déchets industriels.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** RÉGLEMENTATION CANADIENNE: Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires du Canada. Le non-respect du mode d'emploi figurant sur l'étiquette constitue une infraction aux lois canadiennes. Lire et suivre toutes les directives de l'étiquette. Ce produit a été classé selon les critères de danger du RPC et la fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué [ou réglementé] par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité compatibles avec le SGH. Les informations de danger requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire sont les suivantes.

PCP: 26650

**ATTENTION POISON**  
Garder hors de portée des enfants.  
Attention: contient le blé allergène.

Symboles requis:  
Aucun(e) connu(e).

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Il existe des exigences environnementales spécifiques au Canada pour la manipulation, l'utilisation et l'élimination de ce produit antiparasitaire indiquées sur l'étiquette.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné. Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément aux directives de la CE ou aux lois du pays concerné.

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 13-Juillet-2016

<b>Date de la révision</b>	28-Juillet-2020
<b>Version n°</b>	2.0
<b>Références</b>	CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
<b>Avis de non-responsabilité</b>	<p>Ces informations sont fournies à l'utilisateur à titre indicatif. À la connaissance d'AMVAC, les informations contenues dans les présentes sont exactes à la date actuelle ; il incombe toutefois à l'utilisateur de déterminer si elles conviennent à ses objectifs. Il est conseillé à l'utilisateur de ne pas interpréter ces informations comme étant absolument complètes, car des informations supplémentaires peuvent se révéler nécessaires ou désirables lorsque des conditions ou des circonstances particulières, exceptionnelles ou variables existent (par exemple des combinaisons avec d'autres matériaux), ou en raison des réglementations en vigueur. Il n'est donné aucune garantie, expresse ou implicite, concernant la qualité marchande de ce produit ou son adaptation à un objectif particulier ou autre, en ce qui concerne les informations contenues dans les présentes.</p> <p>AMVAC Chemical Corporation ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate.</p> <p>©2018 AMVAC Chemical Corporation. Tous les droits sont réservés. AMVAC Deadline, Deadline Bullets, Deadline M-Ps, et le logo AMVAC sont des marques commerciales appartenant à AMVAC Chemical Corporation.</p> <p>Chemtrec est une marque de commerce de l' American Chemistry Council, Inc.</p>
<b>Informations relatives à la révision</b>	Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.